

ASSEMBLÉE NATIONALE21 juin 2006

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 50

présenté par
M. Bénisti, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 13

Dans la dernière phrase de l'alinéa 10 de cet article, supprimer le mot :

« compétente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.